Image not found or type unknown

Jour de repos sur jour non travaillé

Par **AndréaDG**, le **06/02/2024** à **22:42**

Bonjour,

Je suis embauchée à temps partiel comme aide à domicile et ne travaille pas les mercredis et jeudis. Je travaille par contre un samedi et dimanche par mois et est habituellement droit à deux jours de repos; le vendredi avant et le lundi après les week-end travaillés. Mon entreprise vient d'être rachetée et mon nouvel employeur m'a mis mes jours de repos le jeudi avant et le mercredi après les week-end travaillés. Est-ce légal sachant que ce sont des jours non travaillé pour moi ?

Merci beaucoup.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés